

Compte rendu du Conseil municipal du Vendredi 08/04/2016

Transfert de compétence éclairage public

Depuis le 30/03/2016, il est possible de mettre à disposition nos installations d'éclairage public à Hérault Energies ce transfert de compétence nous permettra un soutien technique ainsi que financier afin d'améliorer, sécuriser et à terme faire des économies car l'EP reste un poste de dépenses majeur pour une collectivité.

- Olargues restera donc propriétaire des installations existantes.
- Hérault Energies assumera l'ensemble des droits et obligations à la place du propriétaire.

Hérault énergies exercera la maîtrise d'ouvrage des **INVESTISSEMENTS** sur les installations EP et éclairage extérieur

Procédure :

- Délibération de la commune et délibération concordante d'HE.
- Audit technique de l'installation EP afin d'en établir un inventaire
- Etat financier inventaire comptable de notre installation EP (voir Gibelin DGFIP)

Hérault Energies établira un PV de constatation conjointement avec Olargues afin de constater la mise à dispo

FINANCE :

Pouvant aller jusqu'à 75% de Sub HE + 10% FEDER (Le fonds européen de développement régional) si solution technologique innovante.

Pas de cotisation annuelle au titre du transfert de compétence.

Les travaux EP réalisés seront financés par Olargues au coût réel déductions faites :

- Aide Fonds FEDER (voir liste travaux éligibles)
- Participation HE (programme annuel)
- TVA récupérée par HE (fctva)

Durée du transfert 5ans.